

ÉVOLUTION DU VOTE RÉGIONAL OUTRE-MER 2015-2021

Martial FOUCAULT*

FOROM #1
JUILLET 2021

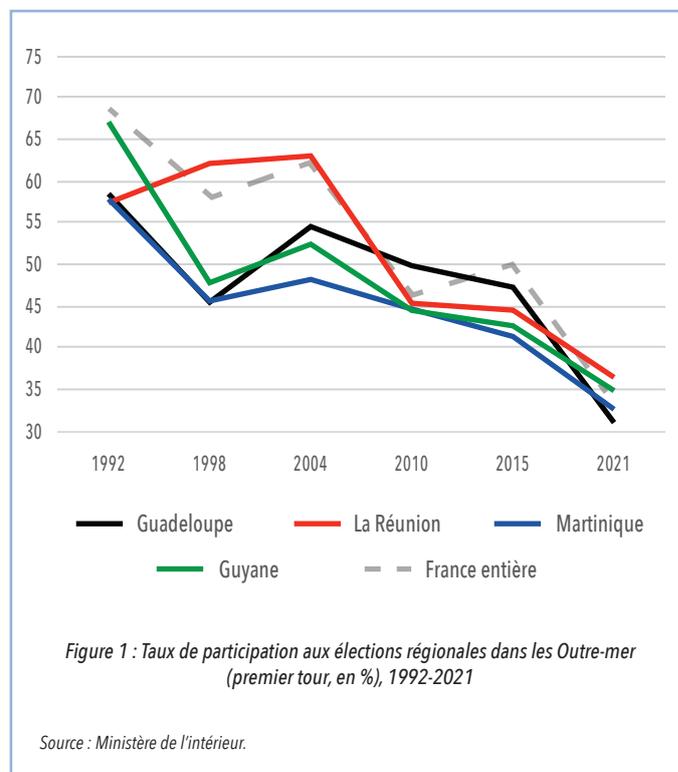
Depuis les évolutions institutionnelles dans les Outre-mer introduites en 2003 et 2016, les électeurs ultramarins ont installé trois nouvelles majorités régionales. En effet, si Ary Chalus a été réélu en Guadeloupe, les présidents sortants des trois autres assemblées ont été battus (Guyane, La Réunion, Martinique). Dans un contexte d'abstention historique (66,7% pour la France entière), La Réunion et la Guyane ont enregistré des niveaux de participation plus élevés au premier tour des élections régionales, alors que toutes les régions ont su mobiliser les électeurs au second tour, avec un score moyen supérieur de 8 points de pourcentage à celui observé dans l'Hexagone.

LES RACINES DE L'ABSTENTION

La place des assemblées régionales (La Réunion et Guadeloupe) et territoriales (Guyane et Martinique) dans la vie politique des Outre-mer se singularise par l'exercice d'un pouvoir aux contours de plus en plus étendus en matière d'action publique. Est-ce la raison pour laquelle les Français d'Outre-mer se sont davantage déplacés les dimanches 20 et 27 juin 2021 ? La réponse ne peut être unidimensionnelle.

L'histoire de la participation au scrutin régional témoigne d'une désaffection toujours plus marquée que dans le reste du pays. A l'exception de la Guyane, en particulier durant les années de la présidence d'Antoine Karam (1992 à 2010), les autres régions peinaient à mobiliser les électeurs au premier tour. En revanche, à quelques rares exceptions, le niveau de participation a toujours été plus élevé au second tour depuis 1998, date à laquelle le mode de scrutin majoritaire à deux tours s'est imposé. Cette tendance confirme un résultat de la science politique, plus connu sous le nom de l'hypothèse « election closeness » qui établit que plus l'issue d'un scrutin est serrée (confirmé par les résultats du premier tour) et plus la participation au second tour augmente.

Le rebond de participation enregistré dimanche 27 juin confirme pour partie cette hypothèse combinée à l'enjeu politique matérialisé par l'abondance de listes en présence dès le premier tour. Par exemple, l'incertitude du scrutin au soir du premier tour à La Réunion a déclenché un rebond de participation de près de 10 points au second tour (46,5% au second tour) avec des différences géographiquement situées.

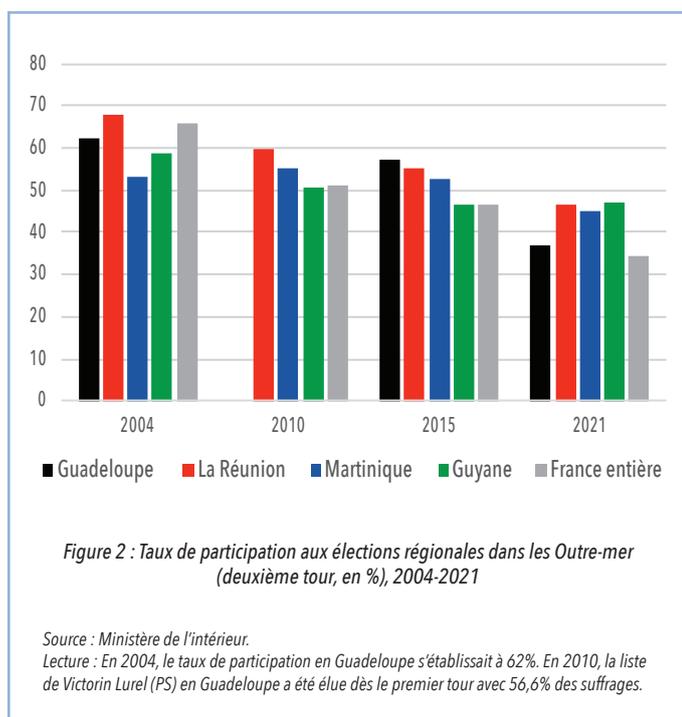


Les communes de Sainte-Rose et Saint-Philippe ont vu la participation atteindre respectivement 70% et 65%. Globalement, à l'exception de Saint-Joseph, les communes les moins peuplées ont affiché des taux de participation supérieurs à la moyenne de l'île. La Martinique a connu le même regain de participation en raison de l'incertitude créée par la configuration d'une quadrangulaire au second tour.

Le scénario est tout autre à la Guadeloupe où l'enjeu du scrutin à l'issue du premier tour laissait peu de place à une surprise des urnes. En frôlant l'élection dès le premier tour (49,3%) avec une avance de près de 30 000 voix sur la liste de la socialiste Josette Borel-Lincertain, la liste conduite par le président sortant Ary Chalus n'a pu créer de dynamique de participation au second tour. Avec 36,8% de votants sur une population de 316 465 inscrits, la participation atteint un niveau record en Guadeloupe pour l'ensemble des Outre-mer.

UNE CARTE PROFONDÉMENT REBATTUE

Dans les autres territoires, la participation en Guyane et à la Martinique est proche de celle observée dans l'Hexagone au premier tour mais nettement supérieure au second tour (en moyenne 10 points de pourcentage supplémentaires). Il n'est d'ailleurs pas inintéressant d'observer que, depuis 2004, la participation au second tour dans les Outre-mer est systématiquement plus élevée que dans le reste du pays (Figure 2).



Si les causes de l'abstention historique découlent d'un ensemble de facteurs allant d'une forme d'essoufflement démocratique à un manque de visibilité et de compréhension du rôle des assemblées régionales, le contexte sanitaire ne saurait masquer la tentation dans plusieurs régions de l'Hexagone de nationaliser les enjeux débattus durant la campagne avec en toile de fond un décompte du rapport de forces politiques avant l'élection présidentielle.

Si la participation a été plus forte dans les Outre-mer et en Corse, c'est au-delà d'une forme de civisme exacerbé la démonstration que la politisation des débats lorsqu'elle engage le destin et l'avenir d'une communauté peut mobiliser les citoyens intéressés par le rôle du politique dans la confrontation de projets qui dépasserait le seul critère de l'efficacité politique.

Les élections régionales de 2021 ont été placées sous le signe de la stabilité dans l'Hexagone. Aucune région n'a basculé à droite ou à gauche. Le Rassemblement national s'est maintenu dans toutes les régions sans pour autant empêcher un recul substantiel de sa présence dans les conseils régionaux par rapport à 2015 (358 conseillers élus en 2015 contre 252 en 2021). Du côté du parti présidentiel et du Modem, la stratégie de maillage du territoire se révèle plus ardue que prévu. Les élections municipales de 2020 avaient donné une première indication sur le rejet des listes de la République en Marche. Cette fois-ci, seuls 85 conseillers régionaux sous la bannière de la REM sont élus, soit 5% de l'ensemble des 1757 conseillers régionaux.

Guadeloupe : plébiscite pour le président sortant

Dans les Outre-mer, la situation est inversée. Ce sont trois régions sur quatre qui ont connu un changement de majorité : La Réunion, la Martinique et Guyane. Seule la Guadeloupe maintient haut la main l'équipe sortante conduite par le président Ary Chalus. Ce succès est aussi le seul pour le parti du président de la République puisque la liste conduite par A. Chalus arborait l'étiquette GUSR-LREM pour Guadeloupe unie, solidaire et responsable et La République en Marche.

Avec 72,4% des suffrages exprimés (77 475 voix exprimées), Ary Chalus conserve son fauteuil de président et élargit sa majorité de 5 sièges avec désormais 33 sièges sur 41. Son adversaire, la présidente du conseil départemental de Guadeloupe, Josette Borel-Lincertin (PS), connaît une double défaite puisqu'elle est également battue aux élections départementales dans le canton Les Abymes-3. La Figure 3 montre que la victoire d'Ary Chalus s'est construite de manière homogène sur l'ensemble du territoire guadeloupéen, puisque les 32 communes ont placé en tête le président sortant. Les communes de Capesterre-de-Marie-Galante et Saint-Louis se distinguent par des scores plébiscitaires (respectivement de 88% et 87%) en faveur de la liste du président sortant.

À l'inverse, les communes de Baillif (58%), Saint-Claude (57%) et Vieux-Habitants (53%) placent Ary Chalus en tête avec une majorité plus modeste, mais en progression par rapport au second tour de 2015 (Figure 4). Seule la commune Terre-de-Haut est en retrait par rapport à 2015 puisque la liste du président sortant perd 1 point de pourcentage.

Tableau 1 : Abstention et votes blancs et nuls dans les Outre-mer

	Premier tour (20 juin 2021)		Deuxième tour (27 juin 2021)		Variation entre les deux tours	
	Nombre d'abstentionnistes	Nombre de votes blancs et nuls	Nombre d'abstentionnistes	Nombre de votes blancs et nuls	Abstention	Votes blancs et nuls
Guadeloupe	219 093	5 894	199 758	9 745	-8,8%	65,3%
La Réunion	425 132	12 868	357 627	16 441	-15,9%	27,8%
Martinique	207 059	3 857	169 080	4 575	-18,3%	18,6%
Guyane	66 399	1 075	54 091	1 330	-18,5%	23,7%

Source : Ministère de l'intérieur. Calculs par l'auteur.

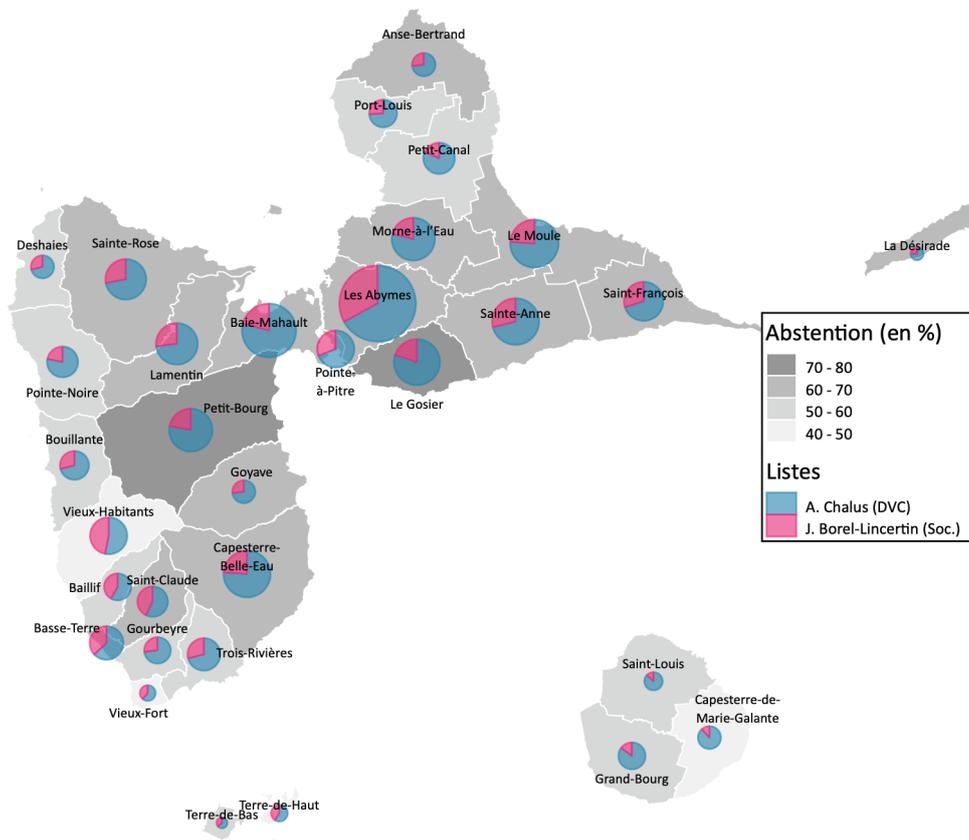


Figure 3 : Score des listes au second tour et niveau d'abstention par commune en Guadeloupe.

Source : Ministère de l'intérieur. Cartes et analyses réalisées par M. Foucault et P.H. Bono. La taille des camemberts est proportionnelle à la population des votants.
 Lecture : Dans la commune de Petit-Bourg où l'abstention se situe entre 70 et 80%, la liste de A. Chalus obtient plus des trois quarts des suffrages exprimés.

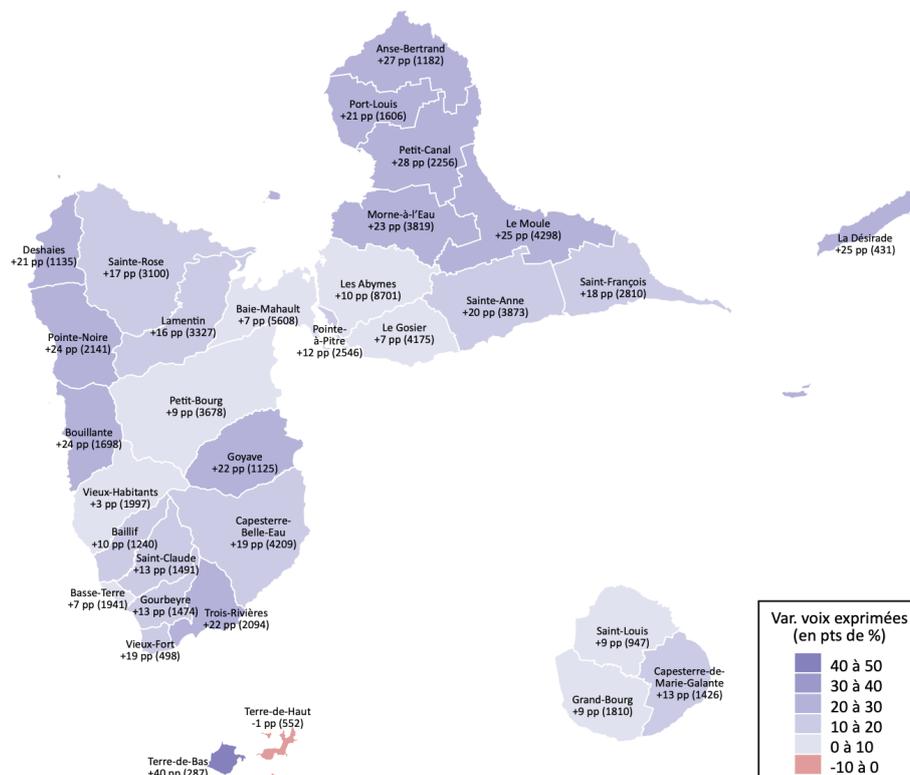


Figure 4 : Évolution du score de la liste A. Chalus entre 2015 et 2021 (deuxième tour)

Source : Ministère de l'intérieur. Cartes et analyses réalisées par M. Foucault et P.H. Bono.
 Lecture : Dans la commune de Sainte-Rose, la liste de A. Chalus progresse de 17 points de pourcentage par rapport à 2015 pour recueillir au total 3100 voix.

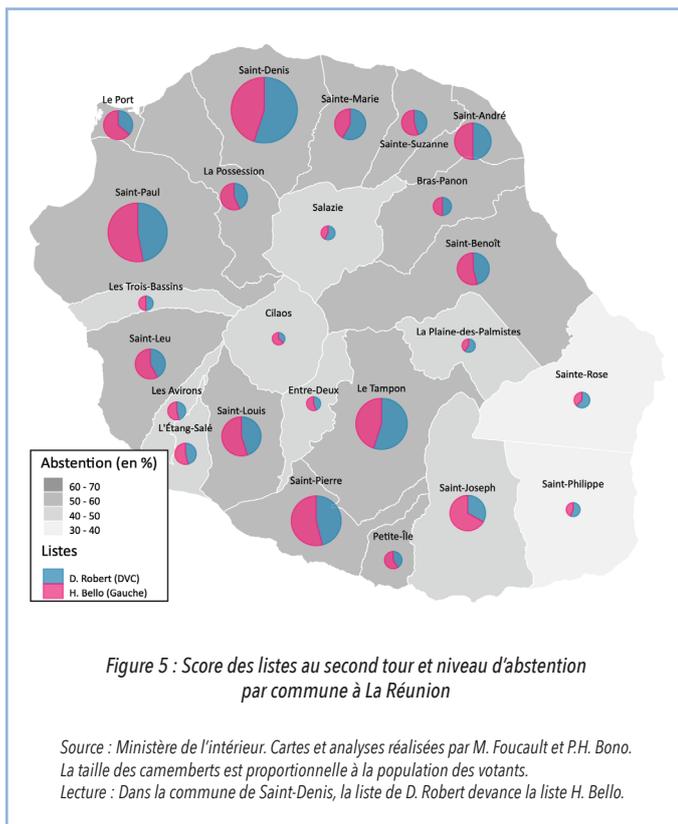
La Réunion : victoire inattendue d'une gauche plurielle

À La Réunion, le président sortant Didier Robert (LR) a été défait par la candidate Huguette Bello à la tête d'une liste de gauche élargie qui obtient 51,85% des suffrages au second tour. La nouvelle présidente disposera d'une confortable majorité avec 29 sièges sur 45.

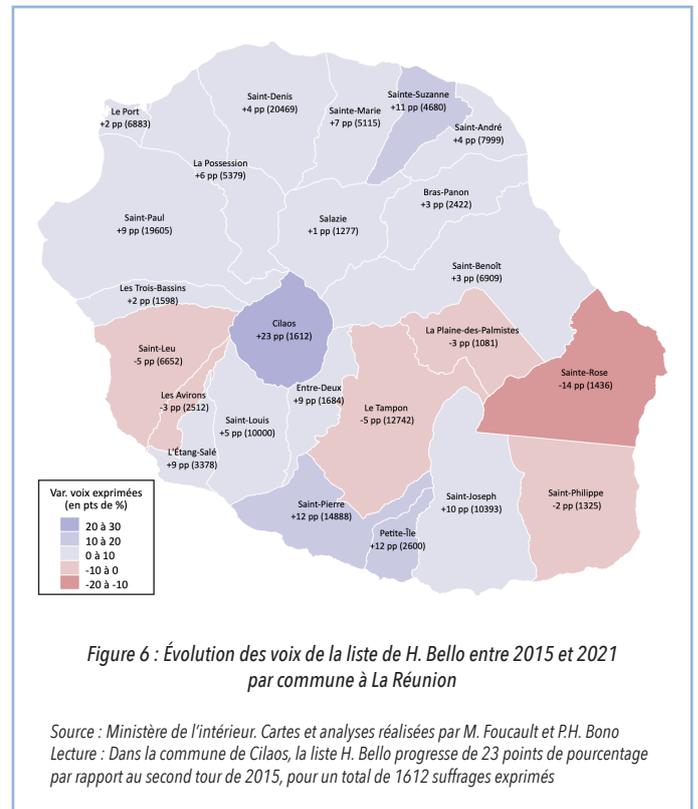
La victoire s'est dessinée lors d'un duel très serré où la candidate l'emporte avec une courte avance de 11 000 voix. Victoire revendiquée par les responsables nationaux socialistes, dont son premier secrétaire Olivier Faure, la stratégie de fusion des listes de Huguette Bello, Ericka Bareigts et Patrick Lebreton durant l'entre-deux tours a été payante.

La Réunion bascule donc à gauche et met un terme à onze années de gouvernance par la droite sous la présidence de Didier Robert, élu pour la première fois à la tête de la région en 2010 contre Paul Vergès (PCR) et Michel Vergoz (PS).

La présence de plusieurs candidates et candidats, élus dans les conseils municipaux de plusieurs communes de l'île (E. Bareigts maire de Saint-Denis, H. Bello maire de Saint-Paul, D. Robert conseiller municipal d'opposition à Saint-Denis, P. Lebreton maire de Saint-Joseph ou encore O. Hoareau maire du Port) a contribué à ancrer le résultat des élections dans des oppositions géographiquement situées. Ainsi, la liste victorieuse l'emporte dans deux des plus grandes communes de l'île (Saint-Paul avec 52,65% et Saint-Pierre avec 54,1%).



Malgré la présence de la maire de Saint-Denis en troisième position sur la liste de Huguette Bello, Didier Robert l'a emporté à Saint-Denis avec une avance de 4 400 voix lui donnant une majorité de 54,8% des suffrages dans un contexte de forte abstention dans la ville chef-lieu (55,1%). L'écart est encore plus serré dans la commune de Saint-André où D. Robert devance H. Bello de seulement 57 voix (8 056 contre 7 999).



Entre 2015 et 2021, la gauche a progressé en moyenne de 5 points de pourcentage de voix. Toutefois, cette moyenne masque des disparités géographiques importantes (Figure 6). Par exemple, la commune de Cilaos se démarque par une progression de 23 points de pourcentage de la liste de H. Bello (63% en 2021 contre 40% en 2015). Les gains sont également substantiels à Saint-Pierre (alors que le maire Michel Fontaine est le chef du parti Les Républicains à La Réunion), Sainte-Suzanne et Petite-Île. Le Sud-ouest de l'île a davantage résisté à la percée de la gauche avec des reculs par rapport à 2015 pour les communes de Saint-Philippe, Sainte-Rose, la Plaine-des-Palmistes ou encore Le Tampon.

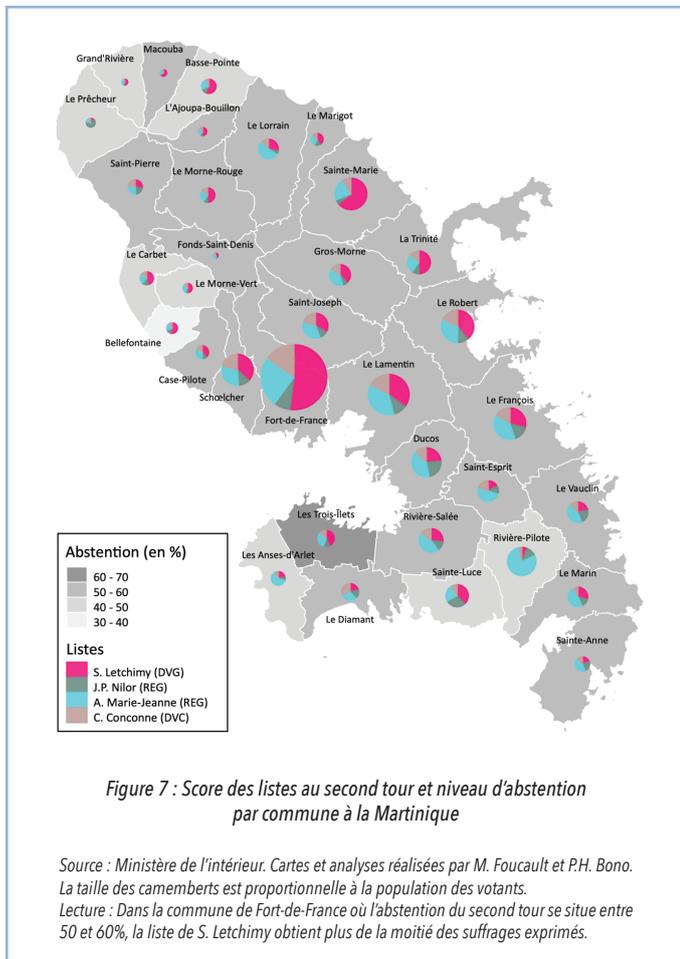
Martinique : un duopole politique

Devenue collectivité territoriale de Martinique (CTM) en 2015, l'assemblée régionale de Martinique offrait un combat politique bien connu des électeurs martiniquais depuis près de 30 ans.

En effet, les deux opposants historiques, Alfred Marie-Jeanne (Mouvement Indépendantiste Martiniquais) et Serge Letchimy (Parti Progressiste Martiniquais) se retrouvaient opposés pour la troisième fois consécutive. Après avoir dirigé le conseil régional de la Martinique entre 2010 et 2015, le député S. Letchimy sort vainqueur d'une quadrangulaire avec 37,7 % des suffrages contre 35,2% au président sortant de la collectivité, A. Marie-Jeanne. Suivent ensuite Catherine Conconne (DVG) avec 14,4% des suffrages et Jean-Philippe Nilor (indépendantiste) qui obtient 12,5%. Au final, la liste du leader du PPM devance celle du président sortant de seulement 3 200 voix. Déjà élu dans le cadre d'une triangulaire en 2010, S. Letchimy disposera cette fois d'une courte majorité absolue de 28 sièges sur 51. Contrairement à 2015 où Serge Letchimy était sorti en tête au premier tour avec l'espoir de l'emporter (mais c'était sans compter sur une alliance inédite entre des formations situées sur les bords extrêmes de l'échiquier politique conduite par Alfred Marie-Jeanne), il a maintenu en 2021 son avance du premier tour. Son gain en voix dans l'entre-deux tours (+19 837 voix) reste toutefois inférieur à celui de son adversaire battu (+22 193 voix).

Encore une fois, le succès de la liste victorieuse s'est construit dans la ville de Fort-de-France où la liste de S. Letchimy devance largement la liste du président sortant (13 234 voix contre 6 266 voix). L'avantage pour l'ancien maire de Fort-de-France, et successeur d'Aimé Césaire en 2001, n'est pas étranger au plein de voix obtenues dans la ville.

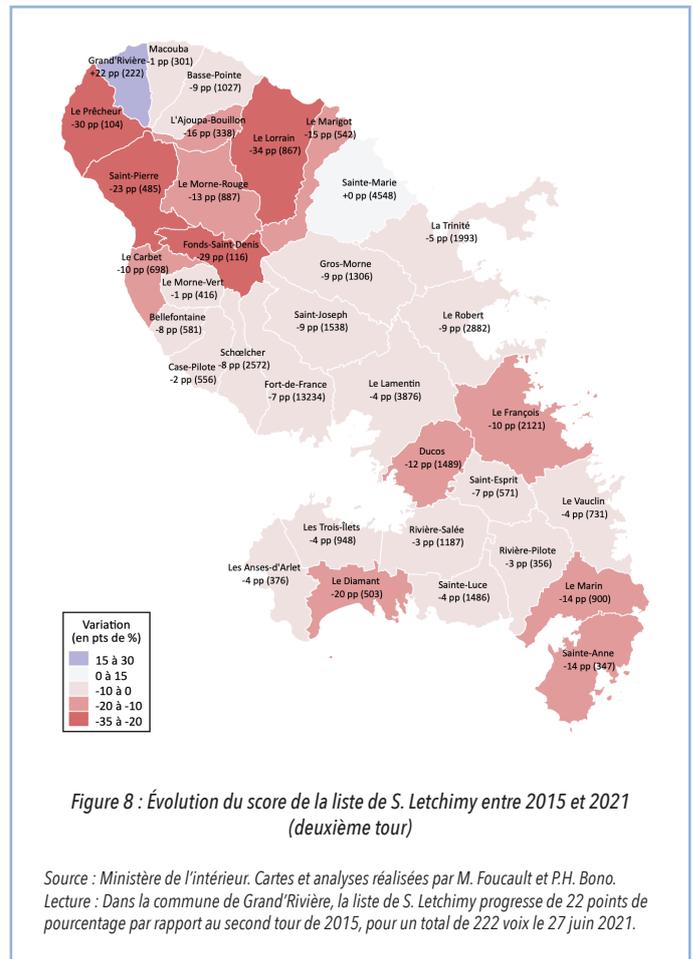
Si l'écart absolu est proche de celui observé en 2015, S. Letchimy bénéficie ici de l'offre électorale fragmentée du second tour lui permettant de transformer cet avantage en termes relatifs sur son principal adversaire, A. Marie-Jeanne (2,1 fois plus de voix en 2021 contre 1,4 fois plus de voix en 2015).



Au-delà de Fort-de-France (Figure 7), Alfred Marie-Jeanne obtient une majorité absolue de voix dans 4 des 34 communes de l'île : Rivière-Pilote, les Anses-d'Arlet, Le Lorrain et Saint-Esprit. La liste de S. Letchimy est arrivée en tête dans 18 communes, celle de A. Marie-Jeanne dans 15 communes, celle de J.-P. Nilor dans 1 seule commune (Le Prêcheur).

Le scrutin martiniquais de 2021 restera marqué par le record de listes (14) présentes au premier tour pour l'ensemble des régions en France. L'impossibilité pour les formations ayant dépassé 10% des suffrages exprimés de fusionner des listes au second tour a créé un autre fait historique, à savoir une quadrangulaire.

Dans ce contexte, il n'est guère étonnant d'observer une érosion des votes en faveur de la liste de S. Letchimy et le score que ce dernier obtint en 2015 (Figure 8). À l'exception de Grand'Rivière, le leader du Parti Progressiste Martiniquais a concédé des pertes importantes dans les communes de Fonds Saint-Denis, Le Prêcheur et Le Lorrain, à chaque fois devancé par la liste du président sortant.



Guyane : la gauche reprend la main

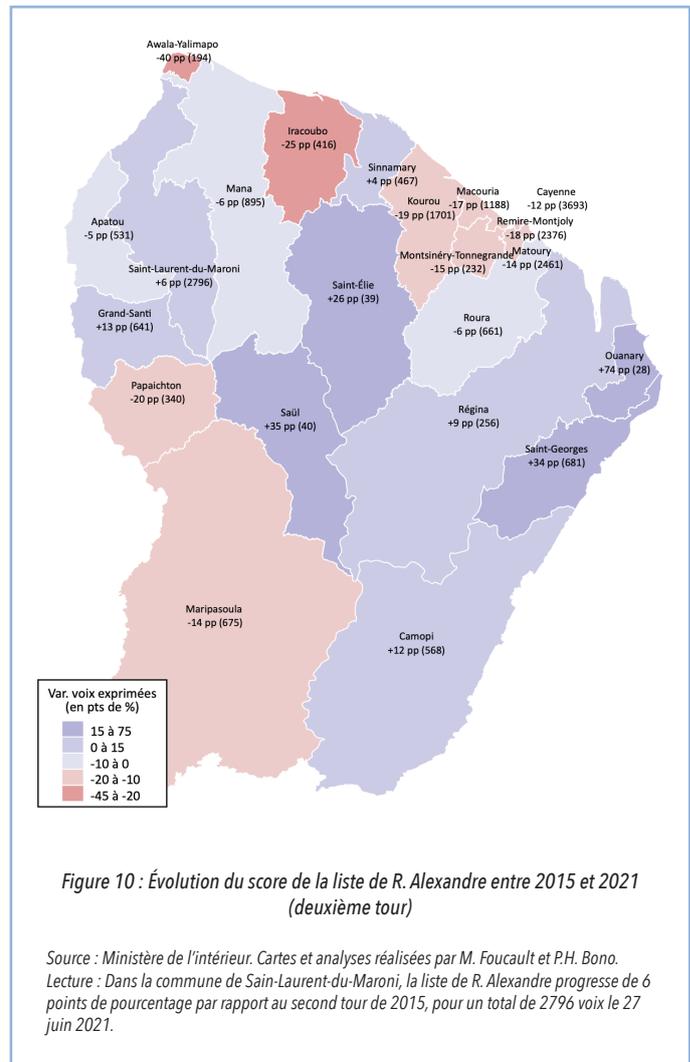
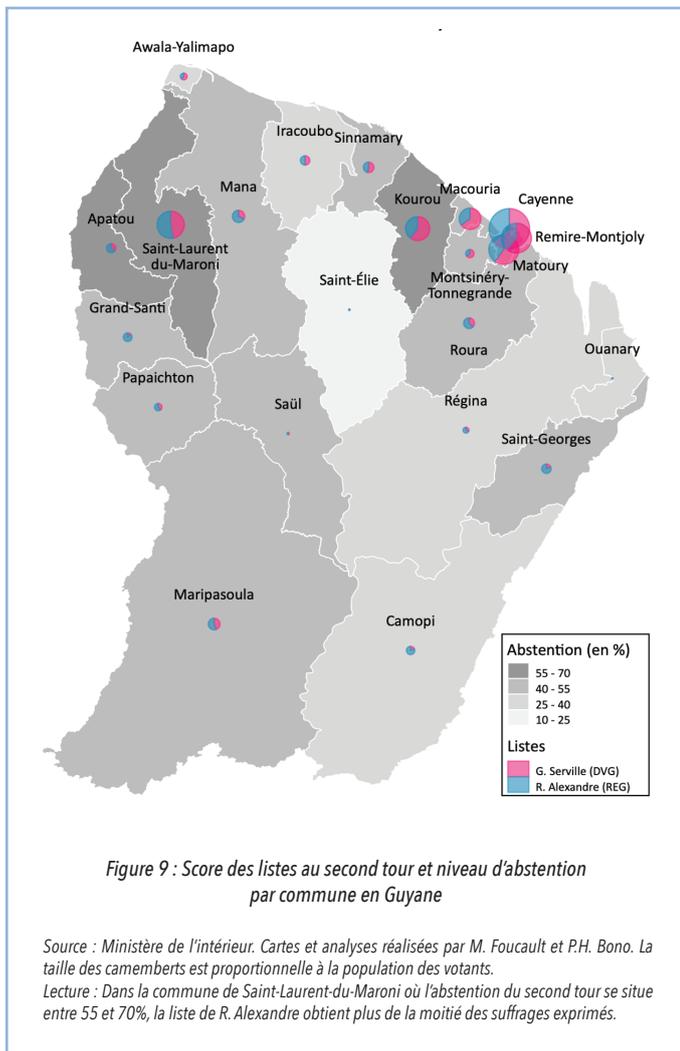
À l'instar de la Martinique, la Guyane est devenue une collectivité territoriale en 2016 (Collectivité Territoriale de Guyane). C'était donc la deuxième fois que les électeurs guyanais étaient appelés à élire les conseillers de cette nouvelle assemblée. Le scrutin a été marqué par une forte abstention au premier tour, corrigée au second tour par un regain de participation (+ 12 points). La victoire revient à la liste conduite par le député de gauche Gabriel Serville qui l'emporte avec 54,83% des voix en face au président sortant, Rodolphe Alexandre.

La liste « Guyane Kontré pour avancer » de Gabriel Serville était positionnée clairement à gauche (Péyi Guyane, Génération.s, France Insoumise) et concurrençait une autre liste de gauche conduite par Jean-Paul Ferreira (Parti Socialiste de Guyane, Guyane Écologie, Mouvement de décolonisation et d'émancipation sociale) qui a rassemblé 23,24% des voix au 1er tour. C'est donc de cette opposition au sein des gauches que Rodolphe Alexandre était sorti en tête au premier tour avec une avance de 5500 voix sur G. Serville (43,7% contre 27,6%).

Élu pour la première fois conseiller régional entre 2010 et 2012 (date à laquelle il deviendra député de la 1ère circonscription de Guyane) sur la liste conduite par Christiane Taubira, Gabriel Serville est parvenu à établir un accord de fusion de liste avec le maire amérindien d'Awala-Yalimpo, J.-P. Ferreira.

Si les lignes politiques semblent moins polarisées entre les deux adversaires du second tour que dans d'autres régions de l'Hexagone, la dynamique de fusion de liste a joué un rôle décisif dans la victoire de G. Serville qui devance au final R. Alexandre d'à peine 5 000 voix.

La géographie du vote permet de visualiser (Figure 9) l'importance de la démographie électorale de la Guyane et l'influence de Cayenne, et dans une certaine mesure Matoury et Remire-Montjoly, dans l'issue du scrutin. Dans ces trois villes, G. Serville y obtient des scores nettement plus élevés que son adversaire, en particulier à Cayenne où il l'emporte facilement avec 64,4% des suffrages. Le résultat est sensiblement identique dans les deux autres villes de la petite Couronne.



A l'exception de Saint-Laurent-du-Maroni où R. Alexandre est arrivé en tête, les villes les plus denses démographiquement ont souhaité tourner la page de onze années de présidence de la région par celui qui avait eu l'occasion d'exprimer par le passé des réserves contre la création d'une collectivité unique de Guyane. L'évolution du statut de la Guyane est devenue un véritable serpent de mer ces derniers mois.

Après un vote le 14 janvier 2021 par le congrès des élus en faveur d'un statut sui generis pour la Guyane (adapté aux spécificités du territoire et compétences supplémentaires associées, notamment en matière d'immigration illégale), le président de la CTG n'a pas permis à ce chantier d'avancer en raison d'accompagnement juridique infructueux.

La défaite de Rodolphe Alexandre résonne comme la fin d'une longue carrière politique, débutée en 1989 à Cayenne, qui fit de lui l'homme fort du territoire guyanais au cours des 15 dernières années. Au soir du second tour, il concéda que sa défaite était en partie expliquée par le fait que « les chasseurs se sont coalisés contre lui ».

FOROM
Notes de recherche Outre-Mer

SciencesPo
CHAIRE OUTRE-MER

Directeur de la publication : Martial FOUCAULT, titulaire de la Chaire
Réalisation : Mikaa MERED
ISSN : en cours d'obtention

Site internet : www.chaire-outremer.com
Adresse : 27 rue Saint-Guillaume, 75337 Paris Cedex 07
Contact : chaire.outremer@sciencespo.fr Twitter : @ChaireOutreMer

L'auteur de cette note ne travaille pas, ne conseille pas, ne possède pas de parts, ne reçoit pas de fonds d'une organisation qui pourrait tirer profit de cet article, et ne déclare aucune autre affiliation que son organisme de recherche.

La Chaire Outre-Mer de Sciences Po a vocation à contribuer au débat public sur les questions liées aux outre-mer français et étrangers. Ses publications n'engagent que leurs auteurs et ne constituent en aucune manière une position officielle de Sciences Po ou des organismes financeurs de la Chaire.